L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

MARDI MATIN, 26 DECEMBRE.

La crise ministérielle en France.

Voici ce que nous lisons dans la *Patrie* sur la séance de la Chambre du 2 décembre.

La crise a éclaté. On a pu s'en apercevoir hier, dès l'ouverture de la séance, à l'agitation extraordinaire qui régnait parmi nos législateurs. Ce jeu de cache-cache où consiste à chercher des combinaisons ministérielles, a toujours été très goûté dans les Assemblées, et l'on peut dire que c'est là le fin mot du régime parlementaire. C'est dans ces circonstances que, pour nous servir d'un mot célèbre, il se montre dans toute sa beauté. Depuis plusieurs jours, on savait bien que le ministère chancelait sur sa base et que son prestige avait considérablement souffert des échecs répétés que la Chambre des députés lui avait fait subir. Cependant aucun parti décisif n'avait encore été pris. Nous ne savons si l'on doit attribuer la démission au vote du Sénat sur la cessation des poursuites. Il est probable qu'on s'en souviendra, et on aura beau le répéter, quand il disait: "Le ministère a été battu dix fois devant la Chambre, et vous verrez que l'on dira que c'est nous qui l'avons fait tomber." Du reste, cela importe peu, et nous ne nous arrêterons pas à ces recherches d'un intérêt rétrospectif. Ce n'est pas le ministère passé, c'est le ministère à venir qui doit nous préoccuper et qui préoccupait hier les députés. Que seront les éléments nouveaux, quels seront les éléments anciens qui seront conservés? Telles étaient les questions qui s'agitaient dans les groupes.

Dans la salle des séances, on se livrait aussi, sans nul respect pour l'orateur à la tribune, à de bruyantes conversations. Cet orateur était M. Bastid, qui discutait une question d'affaire de la plus haute importance et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. A peine avait-il terminé que M. de Marcère parut à la tribune pour y faire une communication particulièrement intéressante. Il s'agissait du projet de loi sur les honneurs funèbres. M. le ministre reconnut de bonne grâce que le projet n'avait pas obtenu l'assentiment de la commission et déposa entre les mains du président un décret qui rapportait ce projet. Cette déclaration satisfit aux vœux de la majorité fut très applaudie. Mais là ne devait pas se borner l'extrême condescendance de M. le ministre de l'intérieur. En effet, le président de la commission des honneurs funèbres, voulant donner une signification particulière à l'enterrement du projet, déposa à son tour une demande d'interpellation sur l'interprétation de la loi de messidor. Conformément au programme qui paraissait arrêté d'avance, le gouvernement, dans la personne du ministre de l'intérieur, accepta la discussion immédiate de l'interpellation.

La discussion ne fut pas longue; elle se borna à la lecture d'un ordre du jour dont le texte a été déjà publié et qui parlait de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens devant la loi. En termes vulgaires, on invitait le gouvernement à faire rendre les honneurs funèbres à tous les légionnaires, civils ou militaires, que l'enterrement fût civil ou religieux. C'était trancher cette question, objet de tant de controverse, dans un sens qui n'avait pas été complètement admis jusqu'à ce jour par le cabinet. C'était surtout donner un démenti carré et positif à l'exposé des motifs que M. de Marcère lui-même avait porté à la tribune lors du dépôt du projet de loi. Ne reculant devant aucun sacrifice, M. le ministre de l'intérieur accepta avec empressement cet ordre du jour, qui fut voté par toute la majorité. On se demande naturellement quel était le sens de cette manifestation, dont on ne peut pas dire qu'elle n'était nullement préparée. On conjectura d'abord qu'elle avait pour objet de remettre le ministère sur pieds. Mais on retomba bientôt dans la plus grande perplexité quand on apprit que l'acceptation de l'ordre du jour par M. de Marcère n'avait pas été prévue en conseil et qu'elle était blâmée par un certain nombre de ses collègues. Si cette rumeur était exacte, il fallait en conclure que la manifestation avait pour but de séparer en quelque sorte M. de Marcère de ses collègues, et de lui créer, dans la Chambre, une situation qui le maintiendrait nécessairement à son poste. Nous ne saurions, pour notre part, adhérer à une semblable conjecture: M. le ministre de l'intérieur a trop le sentiment de la solidarité et de l'homogénéité du cabinet, il est trop rigoureux observateur des coutumes parlementaires pour avoir été le complice de cette petite machination.

Nous trouvons dans la *Patrie* du 5 les informations additionnelles qui suivent:

On lit dans le *Journal officiel*:

Le président du conseil a remis aujourd'hui la démission des ministres et la sienne entre les mains du président de la République.

Le président de la République a prié le président du conseil et ses collègues de continuer leurs fonctions et d'assurer le service public jusqu'au moment où il aura statué sur leur démission.

La nouvelle qui précède était déjà connue hier au soir par une note de l'agence Havas, ainsi conçue:

Après le vote du Sénat sur le projet de cessation des poursuites, M. le garde des sceaux a remis à M. le président de la République sa démission, qui entraînait celle de ses collègues.

Cette démission, pressentie hier, a été connue officiellement aujourd'hui dimanche, à la suite de la réunion des ministres tenue chez M. Dufaure, à Paris.

Dans l'audience qu'il a accordée sur le champ à M. Dufaure, M. le président de la République a prié M. le garde des sceaux d'inviter, en son nom, MM. les ministres à conserver leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait statué sur leur démission, que le *Journal Officiel* annoncera demain lundi.

Le *Figaro* publie d'intéressants détails sur ce qui se sont passés au Sénat samedi, après que M. Dufaure avait consenti à retirer sa démission:

MM. Léon Say, de Marcère, Fourichon et Christophle se rendirent à la Chambre des députés, où le bruit de leur démission s'était déjà répandu, bruit qu'ils évitèrent également de confirmer et de démentir. Les autres ministres se rendirent au Sénat et s'y trouvaient encore au moment où l'ordre du jour Lamsédat était soumis au vote de la Chambre des députés.

A quel sentiment a alors obéi M. de Marcère? Ce n'est pas l'amiral Fourichon qui l'a poussé à la tribune. Il dormait en ce moment à son banc. Ce n'est pas non plus M. Christophle, qui piétinait dans les couloirs de la Chambre. M. de Marcère n'avait à côté de lui que M. Léon Say, et c'est après lui avoir dit quelques mots qu'il s'est dirigé vers la tribune où il a fait entendre les déclarations que l'on sait, engageant ainsi tout le gouvernement dans un désaveu que le général Berthaut ne pouvait honorablement accepter.

On dit que, cette déclaration à peine faite, M. de Marcère s'en est repenti, quoi qu'il en soit, quelques instants après, ses autres collègues revenaient du Sénat, appelés par le bruit de l'incident qui venait de se passer. C'était au moment du vote. Le ministre de l'intérieur fut aussitôt entouré par eux.

—Que venez-vous de faire là, lui dit l'un.

—Vous n'aviez pas reçu mandat pour nous traîner dans la boue, ajouta un autre.

—Il fallait sortir d'une situation intolérable, répliqua M. de Marcère.

—Et vous trouvez que nous en sommes sortis, mon collègue, dit alors le duc Decazes?

Et se retournant vers M. Say, le ministre des affaires, ajouta:

—Vous étiez là, vous! Comment nous avez-vous laissé engager ainsi.

A ce moment M. Christophle s'approcha de ceux de ses collègues qui se plaignaient ainsi et notamment du général Berthaut, dont l'indignation était extrême, et dit:

—J'affirme sur l'honneur que je suis tout aussi étonné que vous de ce qui vient de se passer.

Et le sous-secrétaire d'Etat, M. Faye, ajouta:

—Je m'en vais; je ne veux pas dire mon sentiment sur ce procédé. Je serais obligé d'être du même avis que vous.

La *Patrie* contient encore ce qui suit:

Samedi soir, après la séance dans laquelle M. de Marcère avait accepté au nom du gouvernement l'ordre du jour Lamsédat, les ministres se sont réunis; le général Berthaut a refusé de serrer la main que lui tendait M. de Marcère et n'a voulu entendre aucune explication; il n'en avait aucune d'acceptable, du reste.

Il est probable que devant la retraite de Marcère et le désaveu de ses déclarations sur l'ordre du jour Lamsédat, qui engageaient le cabinet tout entier, le général Berthaut consentirait à rester au ministère de la guerre; rien ne serait plus désirable dans l'intérêt du service.

En effet, le projet de budget pour 1878 est déjà à l'étude depuis quelques jours, et le général Berthaut y a laborieusement travaillé.

A propos de ce budget, il se passe quelque chose d'absolument anormal; ainsi le ministre de la guerre est obligé de présenter son budget pour 1878 avant que celui de 1877 soit voté par le Sénat, et il doit craindre, s'il maintient les anciens chiffres, de les voir rejeter d'avance par le vote du Sénat sur celui de 1877. Cette situation fait voir combien le conflit entre les deux Chambres est déplorable et préjudiciable à tous les intérêts.

M. Jules Simon a tous les matins une entrevue de deux heures avec l'habitant de la place Saint-Georges. M. Thiers prépare les ficelles qui feront mouvoir l'ancien ministre de la justice.

AMÉLIORATION DANS LES AFFAIRES—10,000 VENTES EN UN JOUR—Dans ces temps difficiles, une demande active pour un article prouve qu'il répond à un besoin profondément senti par le public.

La grande réputation de "l'Emplâtre poreux de capsine de Benson," qui est une grande amélioration sur l'emplâtre poreux ordinaire et qui a aussi d'autres mérites, est devenu le premier de tous les remèdes externes. Dix mille de ces emplâtres ont été vendus dernièrement en un jour, dans la ville de Philadelphie seulement, et la demande est fort active partout. L'emplâtre poreux de capsine de Benson opère avec une vigueur étonnante; il soulage immédiatement et guérit plus promptement qu'aucun emplâtre ou liniment connu. Prix 25 cents.

France

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous donnons, d'après le compte rendu analytique, la partie de la séance de la Chambre des députés du 2 décembre, relative à l'incident Lamsédat Marcère.

M. le ministre de l'intérieur.—Je demande pardon à la Chambre d'interrompre pour un moment une discussion importante. (Parlez! parlez!) Le gouvernement, à la suite d'une discussion élevée à l'occasion de certains faits sur l'application du décret de messidor an XII, avait cru devoir présenter un projet de loi qui portait une certaine atteinte à ce décret. Il avait été mû par le désir sincère d'être en accord parfait avec les sentiments de la Chambre et de concilier, autant que possible, les principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens avec le décret de messidor et les circonstances nouvelles qui sont nées des temps.

Le gouvernement s'est concerté avec la commission que vous avez nommée; il n'a pu sortir de cette conférence un accord complet. Dans cette situation, le gouvernement a cru sage de retirer, purement et simplement, le projet de loi qu'il avait présenté. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le président donne lecture d'un décret de M. le président de la République portant retrait du projet de loi.

M. Lamsédat—Votre commission se trouve dessaisie par le retrait du projet; je n'est donc pas comme président ou membre de la commission que j'interviens en ce moment. La commission avait achevé son travail, et son rapport allait être déposé aujourd'hui. C'est en mon nom personnel que je dépose une demande d'interpellation adressée au gouvernement. (Très bien! très bien!)

M. le président.—L'interpellation est ainsi conçue: "Je demande à interpeller le gouvernement sur la question du règlement des honneurs funèbres." (Très bien! très bien! à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur—Le gouvernement ne s'oppose pas à la discussion immédiate de l'interpellation. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre, consultée, décide que l'interpellation aura lieu immédiatement.

M. Lamsédat—Mon interpellation n'a pas besoin d'être développée, et je me borne à proposer un ordre du jour motivé ainsi conçu: "La Chambre, convaincue que, dans l'application qu'il aura désormais à faire des décrets relatifs aux honneurs funèbres, le gouvernement saura faire respecter les deux principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens, passe à l'ordre du jour."

M. le ministre de l'intérieur.—Le gouvernement accepte les termes de l'ordre du jour. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. de la Bassetière. (Bruit—Aux voix! Parlez!) Pris à l'improviste par un changement si subit des décisions du ministère, je n'hésite pas, cependant, à faire mon devoir. Il ne sera pas dit qu'une voix catholique ne se sera pas élevée pour protester énergiquement. (Bruit à gauche.) Je conserve encore l'espoir que le gouvernement saura comprendre qu'il y a dans le pays un sentiment profond, général, le sentiment catholique. (Exclamations à gauche.) Nous avions vu bien des tyrannies, nous avions vu la tyrannie des majorités, mais nous sommes bien près de la tyrannie des minorités. (Exclamations à gauche.—Très bien! à droite.) Car enfin, quel sera le résultat de tout ceci? Ce sera de faire incliner devant une minorité intime les droits séculaires d'une nation éminemment catholique. (Bruit) J'ai la confiance que le gouvernement maintiendra dans un sens opposé à celui de l'ordre du jour les dispositions du décret de messidor et du décret de 1868. (Bruit.)

Vous avez à résoudre une grande question, celle de la reconstitution de l'armée; ne lui enlevez pas ce qui germe du dévouement et de la discipline, ce qui forme son tempérament moral, la religion. (Applaudissements à droite.—Aux voix!)

Il est procédé au scrutin sur l'ordre du jour motivé. A la majorité de 370 voix contre 23, sur 395 votants, l'ordre du jour est adopté.

M. le président.—Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	388
Majorité absolue	195
Pour l'adoption	357
Contre	31

La chambre a adopté.

(Applaudissements à gauche et au centre.)

Séance du 4 décembre.

M. Serph dit qu'à la dernière séance, M. le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement acceptait l'ordre du jour de M. Lamsédat.

Le bruit s'est répandu que c'était sans l'assentiment du conseil que M. le ministre de l'intérieur avait fait cette déclaration. L'orateur demande à M. le ministre de s'expliquer à ce sujet.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, monte à la tribune.

M. Paul de Cassagnac.—La parole est à l'accusé. (Exclamations à gauche!—Bruit.)

M. le président invite M. Paul de Cassagnac à retirer une parole qui est outrageante.

M. Paul de Cassagnac déclare maintenir ce qu'il a dit. (Nouvelles exclamations.)

M. le président rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, dit que la note insérée ce matin à l'*officiel* sur la démission des ministres lui impose une grande réserve.

M. le ministre a, en effet, déclaré que le gouvernement acceptait l'ordre du jour de M. Lamsédat.

Il l'a fait au vu et au su de tout le monde sans avoir eu le temps, ni l'occasion de consulter ses collègues. (Applaudissements à gauche.)

M. Serph prend acte de cette réponse et déclare que ses amis et lui, s'ils avaient connu la situation, auraient voté autrement. (Bruit.)

M. Guyot-Montpayroux demande à interpeller le ministre de l'intérieur sur le sens exact des déclarations faites dans la séance du 2. (Mouvements divers.)

M. Gambetta demande la parole pour s'opposer à l'interpellation puisqu'il n'y a pas de cabinet.

M. Guyot-Montpayroux déclare, en présence des applaudissements qui ont accueilli les paroles du ministre retirer son interpellation.

C'est cet incident qui a précipité la crise ministérielle. M. de Marcère ayant été désavoué par M. Dufaure et par M. le duc Decazes qui ont déclaré qu'il n'avait nullement reçu mandat de ses collègues d'accepter l'ordre du jour libéral de M. Lamsédat.

—A propos du recensement.

Un préfet ayant demandé à un maire de campagne le relevé des décès survenus dans sa commune depuis le dernier recensement, le maire lui adresse un état nominatif des défunts et le fait suivre de la mention suivante:

"Ce sont les seuls morts qui existent dans mon village."

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant.—1 cent par once ou fraction d'once.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Bruli Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

O'ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marsanville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Marie.

EDGAR DEJEAN, ... Louis-Allefant

LE VOTE DE 1874 POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Voici, comme terme de comparaison, le vote officiellement proclamé par le bureau des retours de l'élection de 1874 pour maire:

Wards.	Pour maire. P. Labatut.	C. J. Leeds.
1	673	2,697
2	911	2,386
3	2,067	2,369
4	941	1,511
5	1,200	2,133
6	922	[illegible]
7	1,366	[illegible]
8	485	[illegible]
9	661	[illegible]
10	769	[illegible]
11	799	[illegible]
12	834	[illegible]
13	504	908
14	478	854
15	644	594
16	1,035	804
17	480	165
18	232	297
	14,271	[illegible]

Majorité de Leeds 11,[illegible]

Salle du Comité des Retours

Parti Démocratique-Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE.

No 19 rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 12 Décembre 1876.

Ce Comité ayant été chargé de recueillir les preuves des fraudes commises par le côté conservateur de l'élection, invite les personnes qui auraient quelques renseignements à fournir, à venir au Comité dans la salle du Comité, No 19 rue du Canal, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et de 5 heures du soir à minuit, pour fournir les renseignements. On désirerait surtout que les faits, les noms et l'adresse des témoins fussent consignés avec les affidavits ou interrogatoires.

F. C. ZACHARIE,
Chairman du Comité des Retours.

AVIS—Le capitaine et le consignataire de la barque française ANGELIQUE, capitaine Benoit, ne seront pas responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce bâtiment.

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le LUNDI 15 janvier, provenant des bénéfices des six derniers mois.

VON VALLOIS, Secrétaire.

Bureau de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—L'assemblée annuelle régulière aura lieu dans les bureaux le MERCREDI 3 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour l'élection de sept directeurs pour servir pendant l'année suivante. Les livres de transfert seront clos une semaine avant l'élection.

VON VALLOIS, Secrétaire.

Banque du Peuple—Nlle-Orléans.—Un dividende de 3 pour cent a été déclaré payable aux actionnaires, et l'élection de directeurs pour l'année 1877.

M. Belwin,	John Brunings,
Geo. W. Dunbar,	Joseph David,
F. Jacob,	J. Harris,
J. J. Ance,	J. B. Soniat,

A. Soco, Caissier.

AVIS—L'élection des directeurs et des officiers de l'Eglise ... aura lieu ...

W. WILLIAM OH, Président.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans, coin Wells et Lafayette.—... le 2 janvier 1877. Aucun transfert d'action ne sera fait dans les livres de la Compagnie pendant les dix jours qui précèdent le paiement dudit dividende.

E. HUARD, Secrétaire.

Bureau de la N. O. City Railroad Co.—No 131 rue du Canal.—Un dividende de $3.00 par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du LUNDI 1er janvier 1877.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine aura lieu au local de cette banque, le MARDI 9 janvier, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Banque des Mechanics & Traders.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1876.—L'élection annuelle des directeurs de cette banque, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la banque, le LUNDI 15 janvier 1877, entre dix heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

MOISE HARRIS, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Home, No 76 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1876.—Avis est, par le présent, donné aux actionnaires de cette Compagnie, que l'élection de treize directeurs aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 1er janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures.

CHARLES LEGASSIER, Secrétaire.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—... L'élection de directeurs pour l'année suivante aura lieu le MARDI 26 décembre 1876, de 10 heures à 2 heures P. M.

G. LANAUX, Secrétaire.

Banque Nationale Nat. city.—... l'élection annuelle des directeurs de cette banque ... aura lieu au local de la banque, No 108 de la rue du Canal, le MARDI, 9 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Workingmen's Bank.—L'élection annuelle des Directeurs de cette banque pour l'année qui commence aura lieu ... le MARDI, 9 janvier 1877, de 10 heures à 2 heures P. M.

J. B. MONDIER, Caissier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 7 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI 8 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 7 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI 8 janvier 1877.

P. McBRIDE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 5 décembre 1876.—Le jour de Noël, arrivant ... le lundi ... l'élection régulière de ... directeurs ... aura lieu ... au bureau de la Compagnie, coin des rues Canal et Camp, le 8 Décembre 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

New Orleans Insurance Company—New Orleans, December 1876.—The last Monday of December falling this year on Christmas day, the stockholders are hereby notified that the regular election of thirteen Directors to serve for the ensuing year will be held at the office of the Company, corner Canal and Camp sts., the 26th day of December 1876, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

J. W. HINCKS, Secretary.

La célèbre Mme LEONCE

A l'honneur d'annoncer qu'elle donne des consultations et dit le passé, le présent et l'avenir ... Résidence, 58 rue Bourbon, entre St-Louis et Conti.

Aux incendiés! Bonne occasion!

A vendre à bas prix pour du cash tant, la bonne Maison basse à mansarde avec cuisine à deux étages, située No 283 rue Orleans, entre St-Claude et Marais. Le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux.

Leçons de chant.

MADAME URANIE CAMBIER a l'honneur d'informer ses anciennes élèves et les familles qu'elle continue à donner des leçons de chant, de solfège et de piano, les mardis et jeudis à l'Institut ... et les autres jours à sa résidence, rue ... No 142.

Sirop Pectoral Balsamique de DUCONGE.

Les propriétaires de cet excellent expectorant n'annoncent pas son PECTORAL comme quelque chose de nouveau ou comme un remède dont les effets curatifs sont encore à démontrer; il offre simplement, à ceux qui sont atteints d'affections pulmonaires quelconques, un composé qui, depuis cinquante ans, s'est fait connaître, à des milliers de personnes de notre population, comme le meilleur spécifique pour

La toux, le rhume et la consomption à son premier degré.

Le SIROP PECTORAL BALSAMIQUE calme, guérit, et n'a, dans sa composition, rien qui énerve ou constipe; au contraire, des milliers de témoignages en la possession du propriétaire en établissent la remarquable efficacité de la manière la plus convaincante.

A vendre par tous les pharmaciens et par

A. CAMBRONNE, Agent en Louisiane, au No 36 de la rue de Chartres.

AVIS.

REÇU par le "Commerce Duchatel" et à vendre par JOSEPH LEBLANC, 265 Vieille Levée, Nlle-Orléans.

—Un grand choix de—

Sabots Astrakans et fantaisie

pour filettes, dames et hommes, A DES PRIX MODERES.

Pianos pour Etrennes.

LIQUIDATION.

J. A. PERIES,

209 RUE ROYALE 209

Entre St-Philippe et Ursulines.

Il ne reste plus en magasin qu'une ... des meilleures fabriques ... qui seront vendus au prix coûtant. ...

LE DR. J. MATHIEU, HOMŒOPATHISTE,

A transféré son domicile au No ... de la rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier.

Consultations de 8 à 10 A. M. et de 4 à 5 P. M.

AVIS.

La cordonnerie de M. HUNTE, ... des Carondelet ... au public en général ...

R. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

DE NEW ORLEANS.

... Mme ALICE OATES, ...

M. SAMUEL, ... VILLE.

M. JOHN WILLIAMS.

Dimanche 24 déc. — Veille de Noël et Lundi 25 décembre Grande Matinée de ...

LUNDI SOIR 25 déc. — La FILLE de MADAME ANGOT.

MARDI SOIR 26 déc. — La Princesse de Trébizonde.

MASONIC HALL

RUE ST-CHARLES.

Nouvel ... Grandes Représentations ...

Quatre soirées et une matinée le samedi, Commençant le MERCREDI 27 Décembre

HARTZ,

Le plus grand illusionniste du monde, avec la ...

MADAME HARTZ,

Mme HARTZ fera toutes dans ces séances, toutes les spécialités du genre, y compris

LE TOUR DE LA BOITE INDIENNE MYSTERIEUSE

Prix d'entrée.. 50 cts | Enfants.......25 cts.

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche, 31 décembre 1876,

L'UNION DRAMATIQUE.

Représentation au bénéfice des PETITES SŒURS DES PAUVRES

Pour la première fois à la Nouvelle-Orléans

LA DUCHESSE DE LA VAUBALIERE

Drame en cinq actes par M. de Rougemont.

UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENÊTRE!

Vaudeville en 1 acte par MM. Gabriel, Delacour et Lambert Thiboust.

Prix des places:

Parquets, Premières et Secondes........50 cents.

Ouverture des portes à 6 heures et demie; lever du rideau à 7 heures précises.

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST le plus vaste salle de la ville. Il y trouve les meilleurs ... TROIS BELLES CHAMBRES ...

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER) ...

Un Grand Bal Paré, Masqué et Calicot sera donné par l'Association de Bienfaisance des 13 et 14 ... au Gruenwald Hall.

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DES VARIETES

AIMEE

... LA JOLIE PARFUMEUSE ...

Second Grand Bal Paré, Travesti et Calico,

DONNÉ PAR—

L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

UNION ESPAGNOLE

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

—AU—

GRUNEWALD HALL,

Samedi, 6 Février 1877.

PREMIER GRAND

Bal Paré et de Calico

donné par ...

JARDINIERS,

Dans la salle ...

Le SAMEDI, ...

Grand bal paré et masqué, des Pompiers,

—DONNÉ PAR—

L'ORLEANS FIRE CO, No 21,

AU GRUNEWALD HALL,

Le Samedi Soir, 30 Décembre 1876.

TOUX, RHUMES. ASTHME.

"Un rhume négligé est une maladie ..."

Demandez le BAUME PECTORAL AUX HERBES INDIENNES ...

J. LAPLACE, Pharmacien, ...

A. ROCHEREAU & CO.,

—SEULS AGENTS—

POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE

VINS, BRANDY, SARDINES, &c,

89 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK.

16 RUE ST-LOUIS, NLLE-ORLEANS.

GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

26 rue Bienville — Vor MAIGNAN. — Nlle-Orléans.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER."

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL & RELIABLE.

(PERIQUE A FUMER VERITABLE.)

Grand assortiment de pipes Bruyère, allumettes et articles de fumeurs.

Vient de recevoir un lot de VRAIES PIPES ECUMES DE MER.

FINE COGNAC, WINES, OLIVE OIL.

SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX

COGNAC — FINE CHAMPAGNE — HUILE D'OLIVE VIERGE

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.

J. MANDIN & CIE.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.

—SEULS AGENTS DU—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs ...

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, ... PLANCHES ET PLANCHERS ...

J. VERGNOLE,

66 ....Rue Decatur........66

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. ... & Co. ... BITTER DES ARABES ...

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

A louer à bail.

A vendre, à des conditions faciles.

A Louer.

PEYCHAUD & GARCIA.

AU No 46 DE LA RUE DU CAMP,

Fabricants de livres en blanc, ...

UNE AUTRE GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE PLAN

FORTUNE!

COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, Lne,

Le MARDI, 2 JANVIER 1877,

UN GRAND TIRAGE D'UNE PIASTRE.

Classe A, No 1.

GROS LOT:

$15,000

1866 LOTS GAGNANTS!

$66,525!

MARDI, 2 JANVIER 1877,

A dix heures du matin,

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

PLAN EXTRAORDINAIRE!

2 JANVIER 1877.

TOUS LES LOTS

Payés sur Présentation.

CHAS. T. HOWARD, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

CADEAUX de JOUR de FETE

AU

PALAIS DE MEUBLES

L'AIGLE D'OR

HUBBARD,

No 132 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido.

Fabricant et Marchand

De toute espèce de meubles, ...

Le public trouvera à l'établissement une variété, des genres et un assortiment que ... ne peut offrir ...

CADEAUX DE NOEL —ET DE— 1er DE L'AN.

Pour les jeunes et les vieux, pour les riches et les pauvres.

BERCEUSES, OTTOMANES, PLIANTS, CHAISES de FANTAISIE,

TABLES A OUVRAGES, PUPITRES de SALON, ETAGERES, MEUBLES de VESTIBULES, BIBLIOTHEQUES, SECRETAIRES, TABLES de CENTRE et TABLES de JEU, GLACES de CHEMINEES, ENCOIGNURES et TABLES de COUTURE pour DAMES, CHAISES D'ENFANTS, —LITS, BERCEAUX.

MAISON ETABLIE 1840.

Le plus grand assortiment des derniers genres de meubles de chambres à coucher, toilettes, armoires à glaces, ... à ressorts.

Un choix varié de meubles de salons, faits ici, à vendre à des prix qui défient la concurrence; ...

Buffets, Tables à allonge, Tables de côtés, Chaises de tables à manger,

&c., &c., &c.

Une magnifique variété de meubles de vestibules, bibliothèques et bureaux.

Meubles de galeries, cuisines, de chambres à blanchisseuse.

Un grand assortiment de meubles communs pour habitations, à un bon marché étonnant.

AU COMPTANT,

AU PALAIS DES MEUBLES

Enseigne de

L'AIGLE D'OR,

Jos. R. HUBBARD

No 132, de la rue des Remparts, Coin Perdido.

VENEZ-Y TOUS!

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—...

I. A LACROIX,

Marchand de ... Français et Viennois, BOTTES ET SOULIERS.

Avis.

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

BAS PRIX.

J. DESCA

Hy. J. MONTAGNET,

CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel

Argent à prêter.

Avez-vous besoin d'argent?

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

LAURENT LACASSAGNE.

Marchand-Commissionnaire

Ch. TERGUZE & BOIS.

AVIS.

Fabrique de Chaussures du Sud

JOHN HANSEN,

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—...

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

Institution de Mlle Dufresne,

Institution française.

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

BOIS CHARPENTE

St-Bernard Coal Co.

DARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL

No 22 de la rue Carondelet.

Charbon! Charbon! Charbon!

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

P. PAVIA,

AUGUSTE'S

Commercial Restaurant,

Germania Insurance Company,

Bureaux No 124 de la rue de la Commune,

NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.